



**Diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg**  
*Conseil épiscopal Prévention*

## **Conseil épiscopal Prévention**

*document de travail, modifiable (valable pour la législature 2023-2029)*

### **NATURE ET COMPOSITION DU CONSEIL**

Le Conseil épiscopal *Prévention* (ci-après : conseil) assiste l'évêque pour la création dans le diocèse d'une culture de la prévention, permettant à tous les agents pastoraux, bénévoles et fidèles de créer et trouver des environnements sûrs pour accomplir leur mission. Il veille au lien avec d'autres diocèses.

Le conseil est composé de membres nommés par l'évêque, pour un mandat de 6 ans. La représentante de l'évêque pour la prévention choisit les membres du groupe, le coordonne et fait le lien avec l'évêque. Elle veille à ce que des liens soient faits avec les différentes régions diocésaines, les communautés et mouvements religieux, les différents états de vie et les organes administratifs (dont les services du personnel).

Le conseil fera appel à des professionnels et spécialistes des domaines qu'il touchera, ainsi qu'à des victimes, selon les thématiques qu'il devra aborder. Une confrontation constante avec ce que le monde civil fait en matière de prévention guidera toujours le travail du conseil, qui cherchera d'être interlocuteur, acteur et apprenti en matière de prévention. En plus, le travail avec d'autres conseils épiscopaux, spécialement la formation et le conseil presbytéral, sera toujours une priorité, vu le caractère transversal de la prévention.

Le conseil se réunira en séance au moins une fois par mois pour son travail ordinaire, et quatre fois par an avec l'évêque pour présenter son travail, et pour lui proposer des initiatives ou actions pour la prévention dans le diocèse. La représentante de l'évêque pourra solliciter le conseil pour réfléchir et travailler sur des questions et préoccupations épiscopales.

### **PRÉMICES**

Le travail du conseil est fondé sur la ferme conviction de la dignité de chaque personne humaine créée à l'image de Dieu et l'attention privilégiée de Jésus pour les plus petits et les plus faibles.

Il est essentiel que l'Église adopte des politiques de protection de manière proactive, avant d'être confrontée à un problème. Celles-ci précisent les comportements acceptables et inacceptables. Lorsqu'une politique est bien communiquée, elle devient partie intégrante de la culture institutionnelle et ses violations sont facilement identifiables, ce qui permet aux spectateurs d'intervenir et aux institutions de réagir. En l'absence de politique, les dirigeants peuvent oublier ou écarter des mesures d'intervention importantes, devenir plus sensibles



à la pression et exposer leur organisation à une responsabilité accrue. L'existence d'une politique fournit aux organisations un plan d'action avant que la situation ne s'aggrave. Enfin, une bonne politique peut avoir un effet dissuasif, en envoyant un message clair aux abuseurs potentiels : les abus ne sont pas tolérés ici et seront signalés immédiatement<sup>1</sup>.

Le conseil vise à aider l'Église à devenir cohérente avec sa condition d'éducatrice, en tant que guide et accompagnatrice, et digne de confiance de la croissance des personnes humaines. Il vise à l'aider à devenir un lieu sûr qui accueille tout le monde et vit la passion intérieure pour le service de l'autre, ceci à travers un travail de discernement afin de déterminer et déraciner efficacement les sources du mal.

Le conseil se sent appelé, d'abord et avant tout, à assurer que ceux qui endossent des responsabilités au sein de l'Église soient de dignes serviteurs des personnes auprès desquelles ils sont envoyés. Il aspire à ce que tous les baptisés et tous les acteurs au sein de l'Église soient des protagonistes actifs de la prévention.

## **PRÉVENTION**

Tous ceux qui occupent des postes de pouvoir ou à qui l'on attribue une autorité risquent d'être auteurs d'abus de pouvoir et d'actes répréhensibles<sup>2</sup>, particulièrement envers les personnes vulnérables. La vulnérabilité peut être conceptualisée comme « une condition dans laquelle il n'y a pas de pleine capacité à faire face et à résister à l'invasion de ses propres limites, en raison d'une déficience ou d'un déséquilibre dans le développement social, mental, spirituel ou expérientiel, le statut ou le pouvoir »<sup>3</sup>

## **TROIS AXES : FORMER, INFORMER, AGIR**

### **FORMER**

Les changements de culture ecclésiale adviennent plus aisément lorsqu'il y a une convergence intellectuelle sur les valeurs et les principes qui fondent une réalité comme celle de l'Église. Cette convergence permet de discerner ce qui est important de sauvegarder et ce qui peut tomber ; quelles sont les pratiques fondées sur une mauvaise compréhension des valeurs et principes qui sont à la base de l'Église catholique et qui nous ont conduits à la situation actuelle (p.ex. la conception erronée du service d'autorité).

Par conséquent, ensemble avec le conseil épiscopal de la formation, le conseil prévention désire mettre en place deux types de formations, obligatoires et systématiques :

---

<sup>1</sup> Preventing Abuse in Christian Organizations That Serve Youth: Ten Policies to Create Safer Environments. Shira M. Berkovits, *Currents in Theology and Mission*, 45 no 3 Jul 2018, p 20-22 (Psychologue comportementale)

<sup>2</sup> Grenz & Bell, 2001; Lebaepz & Driskill, 2000; Mosgofian & Ohlsehlagel, 1995.'

<sup>3</sup> Friberg & Taaser, 1998, p. xi



- une formation continue pour la prévention, à plusieurs modules thématiques, qui aide à sensibiliser tout agent pastoral et tout bénévole engagé à connaître le contenu du code de conduite, à reconnaître les situations à risque, à savoir réagir en cas de besoin et à travailler pour créer des environnements sûrs pour tous.
- un diplôme universitaire abus et bientraitance dans l'Église, en dialogue avec l'Institut Catholique de Paris, pour donner des outils de prévention et pour faire avancer la réflexion sur la prévention par le partage des bonnes pratiques et la formation multidisciplinaire destinée à des personnes en responsabilité dans l'Église.
- une formation en management destinée aux responsables hiérarchiques (services, départements, équipes pastorales, etc.) qui permette un meilleur accompagnement de proximité des uns et des autres.

Le conseil restera attentif à toute proposition de formation proposée dans le monde civil. Il veillera également à proposer ces formations à différents publics, comme les conseils de paroisse et conseils de communauté.

## **INFORMER**

Lorsqu'une situation d'abus est révélée, cela engendre plusieurs réactions et fractures dans l'entourage proche de la victime comme dans la communauté. La culture du silence a souvent favorisé les abus dans l'Église. Dans le travail de sensibilisation, lorsque la formation donnera une plus grande visibilité, il faut s'attendre à des prises de conscience sur des abus subis dans le passé ou dans le présent qu'il faudra savoir canaliser par des cellules d'écoute.

Il faut donner aussi de l'importance aux victimes secondaires : les aider passe, avant tout, par le fait de faire advenir la vérité. L'Église se doit d'informer pour que chacun puisse prendre des décisions en connaissance de cause.

Notre Église diocésaine doit mener une réflexion sur la communication qu'elle est en devoir de faire lorsqu'il y a des cas de abus connus par les fidèles et ceci est aussi lié à la prévention. Elle a besoin d'avoir une plus grande clarté des choses à communiquer dans les processus civils et canoniques, de savoir ce qu'elle peut communiquer et à quel moment. Enfin la réflexion doit aussi aboutir à la justice réparatrice pour les victimes et à la démarche à faire avec l'abuseur, pour lui-même et face à la communauté qu'il a scandalisée.

Par conséquent, avec la commission communication, le conseil prévention désire mettre en place un protocole de communication.

## **AGIR**

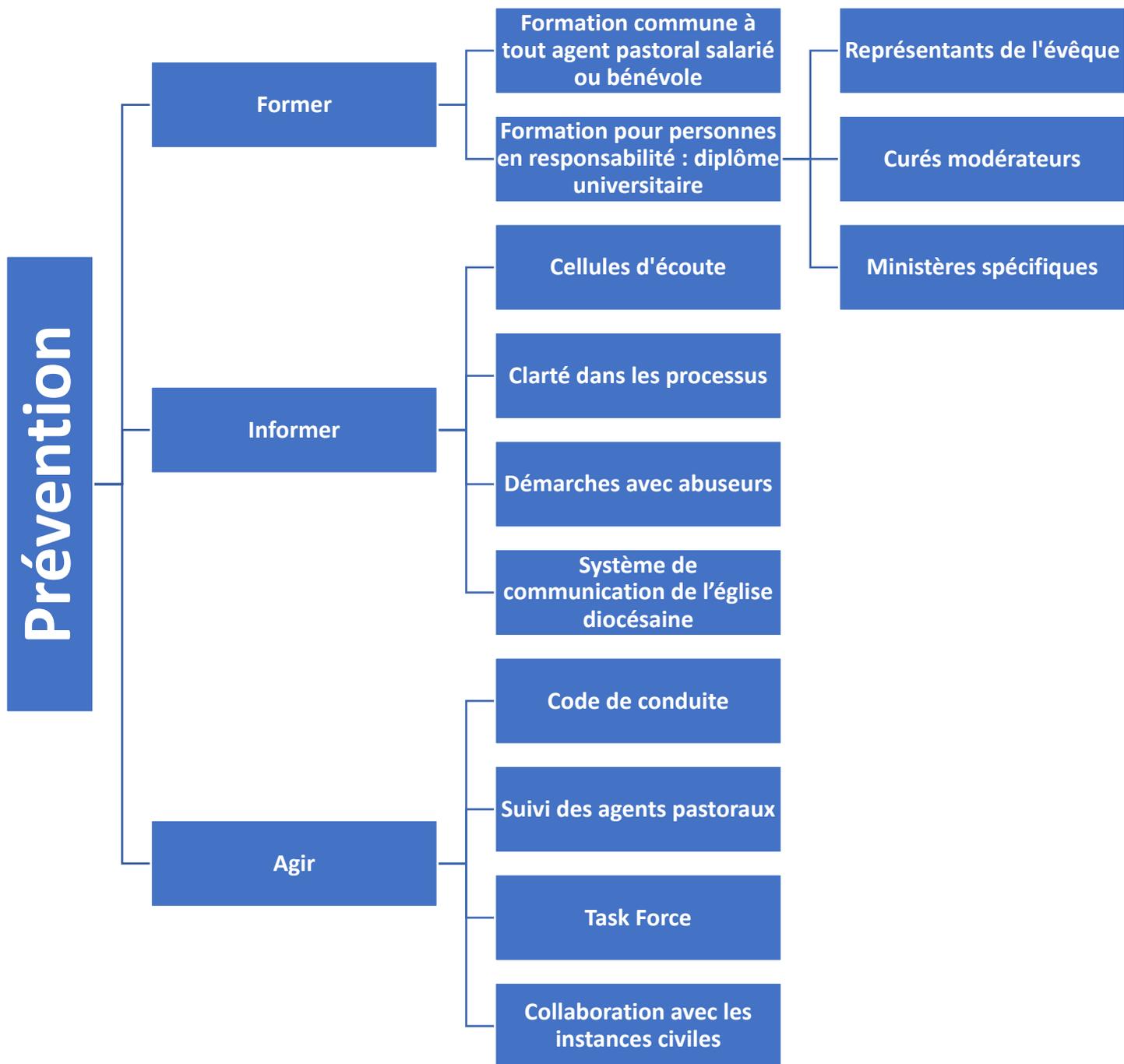
La prévention reste stérile si elle ne nous aide pas à changer les pratiques ; le changement de culture institutionnelle devrait mener au changement des comportements. Ceci sera le thermomètre de l'avancement de la prévention dans le diocèse. Dès lors, **le conseil mettra en place des indicateurs** pour pouvoir mesurer l'évolution de la culture institutionnelle.



Un point central pour le travail du conseil sera la finalisation de la traduction du code de conduite en langue française, ainsi que la diffusion, formation et mise en œuvre du même code, en s'appuyant sur l'expérience de la partie germanophone du diocèse. Afin que le code de conduite ne soit pas un document mort, mais plutôt une charte dynamique privilégiée pour le changement de culture, il faudra mettre en place un système de suivi dans chaque canton, dans chaque UP et dans chaque paroisse. Tout le monde est concerné et nous devons tous répondre les uns pour les autres. Dès lors, **le conseil veillera à l'application d'un suivi de proximité auprès de tous les collaborateurs.**

Le travail du conseil se basera sur les expériences des diverses task force. **Dès lors, le conseil émettra donc des critiques et des propositions** sur la base du travail des task force.

Le conseil continue le dialogue avec les instances civiles afin d'établir une collaboration mutuelle qui aide l'Église à être, par son expérience douloureuse, une interlocutrice qui participe à la construction d'une société plus juste et, en même temps, à ne pas rester isolée des bonnes pratiques que la société civile peut nous apprendre. Dès lors, parmi les inspirations de la société civile, **le conseil travaillera à la promotion de la justice réparatrice.**



état au 15.06.2023